



N° 99 ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le : 26 Nov. 2015

DECISION

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

- (/u le dahir n°1-09-16 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) portant promulgation de la loi n°42.08 relative à la création de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) ;
- (/u le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (/u l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole ; et
- (/u la nécessité de service.

DECIDE

Article 1 : d'ouvrir la candidature au poste de Directeur de l'Agrégation et du Partenariat au sein de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) sis à Rabat (fiche poste en annexe de la présente décision).

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une administration publique, ou dans un Etablissement Public ou dans une Entreprise privé et justifiant :

- De qualifications supérieures disposant d'un diplôme d'ingénieur, ou d'Administrateur ou de celui équivalent
- Ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir précisé dans l'article 1;
- D'une expérience professionnelle liée aux compétences exigées dans le secteur public ou privé d'au moins 10 ans dont au moins 5 ans dans un poste de responsabilité
- D'une expérience dans les domaines de placement et de gestion des projets agricoles.

Article 3 : Les attributions de poste de responsabilité susmentionné et le profil requis pour l'occuper sont fixées par la fiche de poste figurant en annexe.

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

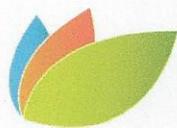
- Demande manuscrite signée par la candidate ou le candidat.
- Curriculum Vitae.
- Tout document justifiant que la candidate ou le candidat dispose les capacités et les conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- Une note synthétique présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au bureau d'ordre de l'Agence pour le Développement Agricole ou envoyé à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et avenue Ben Barka, Batiment 2 et 3, Hay Riad- Rabat, au plus tard le **22 Décembre 2015**.

Directeur Général
de l'Agence pour le Développement
Agricole

Mohammed EL GUERROUJ





**FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR DE L'AGREGATION ET DU PARTENARIAT
A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

Description du Poste	
Intitulé du poste	Directeur de l'Agrégation et du Partenariat
Missions du poste	<p>Assure sous l'autorité du Directeur Général et en conformité avec les textes en vigueur les missions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pilotage et la supervision des activités des divisions qui lui sont rattachées - la coordination entre les différentes divisions qui lui sont rattachés et les appuyer dans la réalisation de leurs missions; - le pilotage, encadrement et gestion interne de son équipe.
Activités du poste	<p>Avec la collaboration des chefs de Division qu'il supervise, le directeur aura à assurer les missions relatives à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement et à la mise en œuvre des projets d'Agrégation. • Promotion de l'Investissement dans le secteur Agricole et démarchage des investisseurs. • Mobilisation du Foncier dans le cadre du Partenariat avec le Privé • Faire le Secrétariat de la Commission interministérielle chargée de la location des terres agricole ;

3/4